

BRUGGE X

G.P.P./4/340

nos

VICINAUX

Bimestriel n° 243 juillet - août '86



NOUVELLES D'ICI ET D'AILLEURS

Lyon (France) :

Une équipe d'archéologues a fait d'importantes découvertes dans le cadre des travaux du métro de Lyon, sur le site de la «Gorge du Loup».

Des tessons de céramique et d'amphores, datant de 500 ans avant J.-C., des traces d'habitations (dont notamment un caniveau en bois construit vers l'an 90 de notre ère) et des vestiges de l'époque gallo-romaine ont été mis à jour.

(D'après «La Vie du Rail»).

Lausanne (Suisse) :

Le retour du tramway dans le chef-lieu du canton de Vaud est annoncé pour la fin 1989, sous la forme d'un métro léger. D'une longueur de 8 km, cette ligne comportera 15 stations. Elle reliera Lausanne-Flon à la gare CFF de Renens.

Tout le sud-ouest de la ville sera ainsi desservi.

Compatible avec les exigences de la protection de l'environnement en milieu urbain, la nouvelle ligne offrira toutes les garanties de sécurité pour ses utilisateurs et pour... les automobilistes, qui seront amenés à croiser les rames en surface.

(D'après «La Vie du Rail»).

Serfaus (Autriche) :

La petite station de sports d'hiver de Serfaus, au Tyrol, s'est dotée d'un métro !

Une ligne à voie unique, d'une longueur de 1,3 km, relie le village à un parking situé en contrebas de la localité. Ce métro sera mis en service de début décembre à fin avril, de 8 à 19 h. Le transport sera GRATUIT. Cette petite folie n'a pour seul but que de supprimer toute circulation automobile dans la station !

ATTENTION À LA RENTRÉE DES CLASSES!

Début septembre : les enfants, revenus de vacances, reprennent le chemin de l'école. Ils seront alors une nouvelle fois exposés aux plus graves dangers.

Automobilistes, conducteurs de trams et de bus, soyez particulièrement vigilants lorsque vous approchez d'une école, d'un passage pour piétons ou d'un groupe d'enfants.

De même, faites preuve de la plus grande prudence lorsque vous dépassez un jeune cycliste. Rappelez-vous que beaucoup d'enfants considèrent la rue comme leur terrain de jeu !

Et vous, parents, montrez-leur le bon exemple. Utilisez les passages protégés, traversez la chaussée en ligne droite..., bref apprenez à vos enfants à veiller à leur propre sécurité. Leur vie en dépend.



La cour de récréation : un terrain de jeu bien protégé.

LIVRES ET REVUES

Le rail au Tournais (1835-1985)

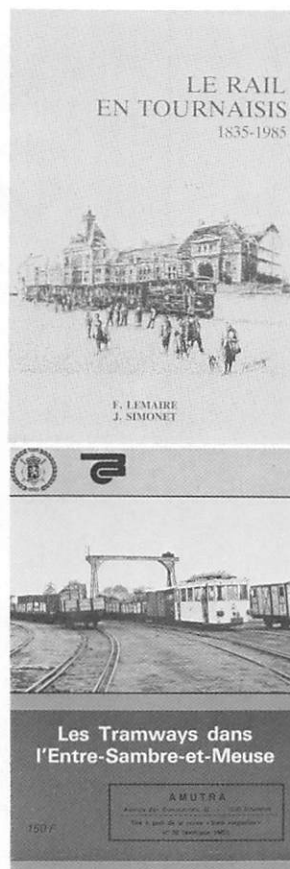
A ce jour, aucune étude sérieuse n'avait été consacrée aux transports en commun dans le Tournais.

MM. Freddy Lemaire et Jean Simonet, deux «mordus» du rail et de leur région, ont récemment comblé cette lacune.

La première partie de cette publication retrace l'évolution du chemin de fer à Tournai. La deuxième partie est consacrée à la desserte vicinale de cette belle région. Nous y découvrons la genèse de nos premières lignes, apparues vers 1901. Après le premier conflit mondial, l'entre-deux-guerres voit l'électrification du réseau urbain de Tournai. En mai 1940, une grande partie de la ville et du réseau est détruite. L'exploitation des lignes est, après la seconde guerre mondiale, progressivement assurée par autobus.

208 pages, 200 illustrations, des plans et des schémas retracent ainsi l'histoire du rail en Tournais.

Ce splendide ouvrage est vendu 800 F (+ 100 F de port). Vous pou-



vez également vous procurer une édition brochée : il vous en coûtera 1.800 F (+ 100 F de port). Ces sommes peuvent être versées au compte n° 068-2017830-63 de «Archéologie Industrielle de Tournai», rue Perdue 13/10 à 7500 Tournai, où tout renseignement complémentaire peut être obtenu.

Les lignes vicinales de l'Entre-Sambre-et-Meuse

L'Amutra vient d'éditer une plaquette consacrée aux lignes vicinales de l'Entre-Sambre-et-Meuse : Chimay-Couvin, Olloy-Oignies et Florennes-Dinant.

Cette étude de M. A. De Preter comporte 32 pages. On y trouve des cartes-vues anciennes, des reproductions d'horaires et de billets d'époque, ainsi qu'une carte présentant la situation exacte des lignes.

Cette publication peut être obtenue en versant 170 F (frais de port inclus), au compte n° 068-0528040-96 de l'Amutra, av. des Buissonnets 42 à 1020 Bruxelles.

LE CONCOURS DE SÉCURITÉ

HISTORIQUE

En 1951 déjà, un concours de sécurité fut organisé par notre Société, dans le but de récompenser les ateliers qui, au cours de cette année-là, avaient enregistré le plus grand nombre de jours successifs sans accident avec chômage.

En juillet de cette même année, le concours fut étendu aux services de la voie, aux petits ateliers et aux services du mouvement.

Dès le 1er janvier 1953, un nouveau concours fut organisé visant à octroyer des primes pour absence d'accident avec chômage pendant le service. A cet effet, le personnel des groupes fut réparti en équipes de 40 agents minimum.

AUJOURD'HUI

Il existe actuellement 79 équipes. Un système de primes a été mis au point, en tenant compte de la nature du service, de l'effectif de l'équipe et du nombre de jours sans accident avec chômage obtenu.

Chaque mois, le classement des équipes est affiché aux panneaux de sécurité des différents dépôts.

Lorsque les 1000 jours sans accident avec chômage sont atteints, une prime est octroyée à l'équipe victorieuse en vue de l'organisation d'une fête de la sécurité.

A cette fête participent également les épouses ou époux des agents concernés.

Un trophée est octroyé chaque année au groupe ayant obtenu le meilleur coefficient d'accidents.

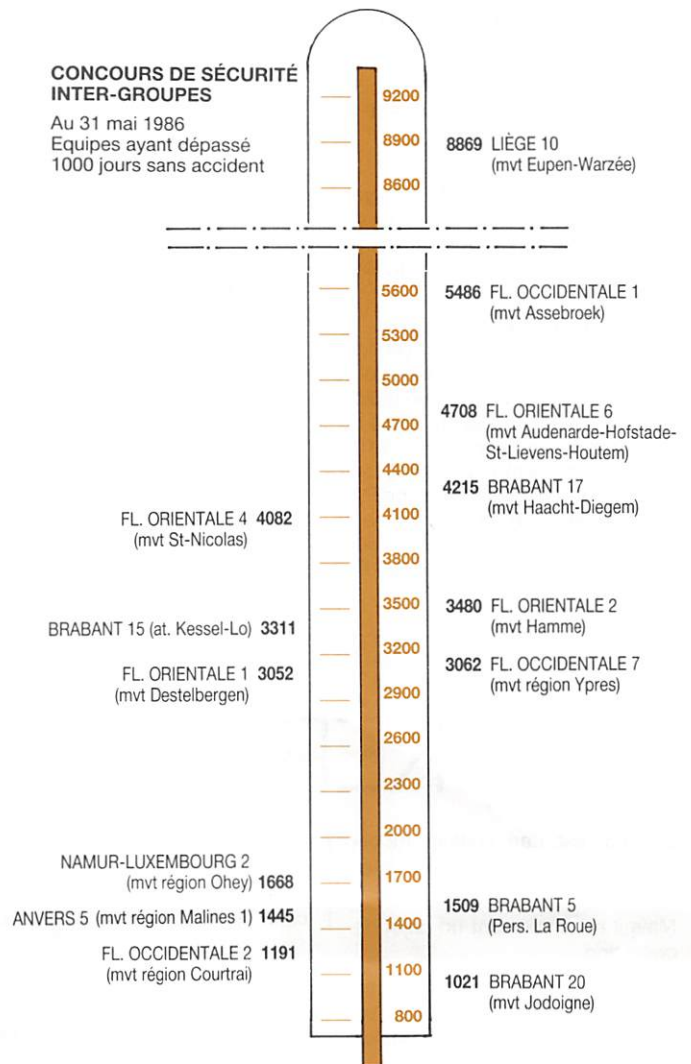
Les résultats remarquables atteints en 1985 par la majorité des équipes en compétition montrent à quel point le personnel s'intéresse à ces concours. Il faut tout particulièrement féliciter :

- l'équipe n° 10 du groupe de Liège (plus de 8000 jours sans accident) ;
- l'équipe n° 1 du groupe de Flandre occidentale (plus de 5.000 jours sans accident) ;
- l'équipe n° 17 du groupe du Brabant (plus de 4.000 jours sans accident) ;
- les équipes n° 2 du groupe de Flandre orientale et 15 du groupe du Brabant (plus de 3.000 jours sans accident) ;
- les équipes n° 5 du groupe d'Anvers et n° 2 de Flandre orientale (plus de 1.000 jours sans accident).

Ces résultats sont, pour le Service Général de la Sécurité, un stimulant de nature à l'inciter à poursuivre ses efforts en vue de sensibiliser l'effectif tout entier aux problèmes de sécurité. En accord avec les responsables de tous les groupes et avec la collaboration de tout le personnel, il est certainement possible de faire de la S.N.C.V. une société encore plus sûre.

CONCOURS DE SÉCURITÉ INTER-GROUPES

Au 31 mai 1986
Equipes ayant dépassé
1000 jours sans accident



UN AGENT RETRAITÉ FÊTE SES SEPTANTE ANS DE MARIAGE

Nous apprenons que M. Peers et son épouse ont fêté en début d'année leur septantième anniversaire de mariage.

Entré à la Société Nationale le 1er janvier 1923, M. Peers fut mis à la retraite le 30 juin 1957, en qualité de freineur. Il profite depuis lors d'une paisible retraite.

Nous présentons à M. et Mme Peers nos plus chaleureuses félicitations et leur souhaitons encore de nombreuses années de bonheur.



Administration centrale

J. NEYENS,
inspecteur principal, est
admis à la retraite.

Le 30 juin 1986, M. J. Neyens, inspecteur principal, a pris sa retraite, après avoir consacré 41 ans de sa vie à la Société Nationale.

Limbourgeois d'origine, M. Neyens est entré en service à l'Administration centrale le 1er juin 1945. Titulaire d'un diplôme d'assistant social, fonction qu'il exerça à partir du 1er avril 1947, il fut la première personne recrutée à la nouvelle direction P, qui venait d'être créée dans le cadre d'une réorganisation administrative et sociale de l'Ad-



ministration centrale. Le service social était chargé de l'étude et de l'application de la législation et de la sécurité sociale, des réglementations vicinales particulières en ces matières, de l'assistance sociale et du secrétariat social.

Moniteur le 1er janvier 1949, inspecteur le 1er janvier 1958, inspecteur principal-adjoint le 1er janvier 1969, M. Neyens fut nommé inspecteur principal le 1er août 1975.

Toute sa carrière s'est déroulée à l'administration centrale, au service du personnel. Il fut également secrétaire de la Commission Paritaire Nationale et des caisses CRA-CRI-CAS. M. Neyens était également délégué de la direction dans les sous-commissions de la masse

d'habillement, du statut du personnel et des appointés.

Dévoué, ponctuel et consciencieux, il a tenu jusqu'au dernier jour à faire bénéficier ses collègues de sa précieuse expérience et de ses conseils. M. Neyens, qui n'envisage pas sa retraite comme un repos forcé, ne restera certainement pas inactif : ce n'est pas dans son caractère. Il pourra enfin consacrer tout son temps à sa famille et à diverses activités culturelles qui lui tiennent à coeur, notamment la peinture.

Nous adressons à cet infatigable travailleur toutes nos félicitations pour cette retraite cent fois méritée et tous nos vœux de bonheur.

KÉPIS EN TOUT GENRE

Le képi est une coiffure munie d'une visière ; il fait partie intégrante d'un uniforme.

Mais il est également un objet de collection.

M. F. Rasseneur, contrôleur au dépôt de Tournai, peut vous en présenter plus de 120 modèles différents.

Ses premiers képis de chauffeur et de contrôleur furent à la base de sa collection. Gagné par la «collectionniste», notre collègue s'est résolu à prendre contact avec divers exploitants (les modèles de képis sont légèrement différents des nôtres) et d'autres sociétés de transport : la S.N.C.B. et les S.T.I.

Aux Chemins de fer, le choix de képis et de casquettes est assez vaste : les conducteurs de locomotives, les gardes et le personnel des gares ont les leurs. Tous présentent d'ailleurs plusieurs variantes selon les grades.

Nos collègues des S.T.I. ont également leurs modèles.

Mais notre contrôleur s'intéresse aussi aux coiffures de l'armée, de la police, des postes, des douanes... De quoi enrichir encore sa collection. Nous avons posé quelques questions à M. Rasseneur.

Pourquoi collectionnez-vous les képis ?

L'uniforme est en quelque sorte la manifestation tangible de l'autorité, de l'appartenance à un servi-

ce public. Le képi est la touche finale qui impose l'autorité de celui qui le porte. Qu'est-ce qu'un contrôleur sans son képi ? Le

Vous savez, il y a toutes sortes d'objets à collectionner, et ceux qui se spécialisent dans tel ou tel domaine sont bien vite connus. Il

Avez-vous déjà exposé vos pièces ?

J'ai présenté une petite partie de ma collection lors de l'exposition qui s'est tenue à Tournai, en avril dernier à la Halle aux Draps. Au lieu d'aligner simplement les képis dans une vitrine, j'ai confectionné des têtes, en plâtre coulé dans un moule en latex. Ensuite, je les peins. Ma collection est ainsi mieux présentée.



Quelques képis de la collection de M. Rasseneur.

Une telle collection n'est bien entendu jamais complète, vous vous en doutez bien. Possédez-vous, au fond de votre grenier, un ancien képi, quelle que soit son origine ? Au lieu de le jeter, faites plaisir à un collectionneur, qui vous en saura gré ! Donnez-le à M. Rasseneur.

Collectionnez-vous également les képis ? Faites-vous connaître auprès de lui, il y a sûrement des échanges à faire.

voyageur n'a pas le même respect envers un contrôleur nu-tête. Des uniformes complets sont plus difficiles à obtenir, et occupent plus de place. Le képi étant le symbole de la fonction, je préfère me limiter à cette pièce d'habillement.

Comment développez-vous cette collection ?

existe des collectionneurs de verres à bières, de disques, de phonographes... Si l'un d'eux, lors de ses fouilles, trouve une pièce qui peut intéresser un autre collectionneur, il la gardera et la donnera au spécialiste, à charge de revanche. Le milieu des collectionneurs spécialisés est plein d'entraide, chacun essaie d'aider l'autre.

Pour tous renseignements complémentaires, écrivez ou téléphonez à M. Rasseneur, rue de l'Écuelle 7B à 7618 Taintignies (tél. 069/64.87.84).

L'ORGANISATION ET LE DÉROULEMENT D'UNE ASSEMBLÉE GÉNÉRALE A LA S.N.C.V.

Chaque année, le numéro de «juillet-août» de «Nos Vicinaux» vous propose un aperçu du rapport présenté par le conseil d'administration à l'assemblée générale des actionnaires.

Vous ignorez sans doute comment s'organise et se prépare une telle séance. Nous allons tenter de vous l'expliquer.

QU'EST-CE QU'UNE ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ?

Dans une société anonyme — la forme juridique de la Société Nationale — l'assemblée générale est une réunion des actionnaires, qui, par cet organe, détiennent et exercent le pouvoir souverain de la société.

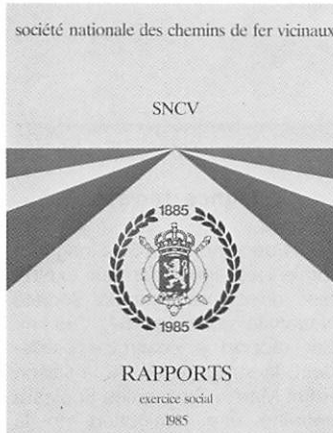
POURQUOI UN RAPPORT ANNUEL ?

L'art. 14 des statuts de la Société le précise : «chaque année, le Ministre des Chemins de fer, Postes et Télégraphes, dépose sur le bureau de la Chambre des Représentants un rapport du conseil d'administration faisant connaître la situation des affaires de la Société ; il y joint l'état des concessions et le dernier bilan».

LA PRÉPARATION DU RAPPORT ANNUEL

Elle est confiée au secrétariat général de l'administration centrale. Dès le mois de décembre, ce service invite les diverses directions à lui transmettre textes, renseignements divers et statistiques qui figureront au rapport.

Après approbation de M. le Directeur général, ceux-ci sont traduits et communiqués à un imprimeur. Commence alors pour le secrétariat un long et fastidieux travail de correction des épreuves. Lorsqu'enfin tout



Un exemplaire du rapport annuel.

est en ordre, le rapport est publié. Tous les actionnaires de la S.N.C.V. (l'Etat, les Provinces, les Communes et quelques personnes privées), qui le recevront une quinzaine de jours avant l'assemblée générale, y trouveront des informations concernant la gestion de la Société lors de l'exercice précédent (c'est-à-dire, dans ce cas-ci, 1985).

LA CONVOCATION À L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

Elle est adressée aux actionnaires en même temps que le rap-

port annuel. Son texte, qui comprend la convocation proprement dite et l'ordre du jour, doit également paraître au journal officiel, le *Moniteur belge*.

L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

Conformément aux statuts, elle se tient à Bruxelles, le dernier mardi du mois de mai, à 14 heures.

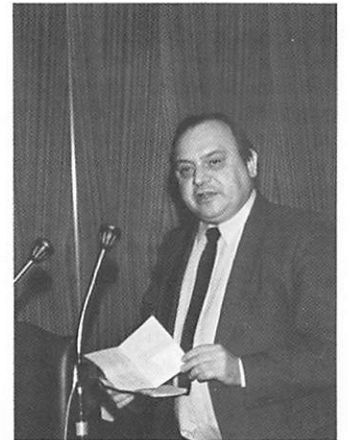
Les délégués des actionnaires sont accueillis par des agents de l'administration centrale. Ceux-ci les invitent à signer les listes de présence et leur remettent une enveloppe contenant des bulletins de vote. En effet, lors de chaque assemblée générale a lieu l'élection des neuf membres du comité de surveillance (chaque province doit être représentée par un commissaire). A cette fin, deux délégués des actionnaires exerceront éventuellement le rôle de scrutateur : le cas échéant, ils vérifieront le bon déroulement du scrutin.

Signalons toutefois que les votes se font à main levée. Les bulletins qui ont été remis aux délégués des actionnaires avant l'ouverture de la séance ne seront utilisés qu'en cas de vote secret. Cet événement ne s'est déroulé qu'une seule fois dans l'histoire de la Société Nationale, en 1943.

Il est également à noter que certaines années, il faut procéder à l'élection d'administrateurs. Ce-

la n'a pas été le cas lors de la dernière assemblée.

MM. les Administrateurs, M. le



M. Denison préside l'assemblée générale des actionnaires.

Directeur général et les Directeurs assistent également à cette réunion.

Lorsque chacun a pris place, M. le Président du Conseil d'Administration ouvre la séance. Après avoir communiqué à l'assistance le nom du secrétaire qu'il s'est choisi, il donne connaissance du nombre d'actionnaires présents et du chiffre total des actions représentées. Puis, il déclare l'assemblée valablement constituée. L'ordre du jour est alors examiné. En voici le détail :

- approbation des rapports présentés par le Conseil d'Administration et les commissaires ;
- approbation des comptes annuels ;
- décharge des administrateurs et des commissaires de leur gestion lors de l'exercice précédent ;
- élection des membres du Comité de surveillance.

Les différents points prévus à l'ordre du jour étant épuisés, M. le Président lève la séance.

Nous vous proposons maintenant de prendre connaissance des principales informations relatives à l'exercice 1985 à la S.N.C.V. Elles vous permettront de vous faire une idée précise et objective de la gestion et de l'évolution de notre société.



Les délégués des actionnaires signent les listes de présence.

L'EXERCICE 1985 A LA S.N.C.V.

RAPPORT DE GESTION

La gestion de la S.N.C.V. a été influencée en 1985, comme elle l'avait été en 1984, par le plan d'assainissement budgétaire dont les effets se poursuivront jusqu'en 1988. Nous sommes toutefois heureux de souligner que l'exercice se clôture avec un solde positif. Nous décelons également un autre signe favorable dans le fait que le nombre de voyageurs a progressé de plus de 2 %.

Les chiffres caractéristiques de l'exercice 1985 sont les suivants :

- le nombre total de kilomètres parcourus est passé de 181,3 millions en 1984 à 182,8 millions en 1985. Deux facteurs sont à la base de cette évolution : d'une part, le plan IC/IR qui, ayant démarré le 3 juin 1984, n'a pu porter son plein effet qu'en 1985 et, d'autre part, la restructuration de certaines lignes trop faiblement fréquentées.
- le nombre d'agents en service a été ramené de 6.608 au 31 décembre 1984 à 6.433 au 31 décembre 1985.
- pour ce qui concerne les consommations, le montant total est passé de 1.501 millions en 1984 à 1.631 millions en 1985. Cette augmentation est imputable à une majoration de 3,5 % de l'indice des prix à la consommation des pièces vicinales, à un léger accroissement du nombre de kilomètres parcourus et à une hausse moyenne du prix du gasoil se chiffrant à 0,60 F le litre.
- les investissements qui s'élevaient à 528 millions en 1984 ont pu être ramenés à 270 millions en 1985, grâce aux efforts consentis pour maintenir à un niveau aussi bas que possible les dépenses à financer par emprunts.

En outre, nous tenons à signaler qu'en 1983, le Gouvernement a accepté d'étendre à la S.N.C.V. le bénéfice du soutien de la Promotion des Transports Urbains. Cette mesure s'est traduite par un apport de 80 millions en 1984 et de 370 millions en 1985 ; elle a permis notamment d'équiper nos véhicules de la côte d'une commande à distance des feux des carrefours, de développer notre campagne d'aménagement de gares d'autobus, de poursuivre la construction du nouvel atelier de Jumet et d'entamer les études visant à la construction de nouveaux ateliers à Ostende.

La conjugaison de ces divers facteurs nous a permis d'enregistrer en 1985, une légère amélioration du coefficient de couver-

ture, c'est-à-dire du rapport des produits par les charges. Il se situe pour le présent exercice à 38,47 % contre 38,3 % en 1984.

Rappelons que le 14 janvier 1985, l'augmentation des tarifs a été fixée par l'autorité à 6,2 %. Or, c'est précisément à cette date que nous avons généralisé à l'ensemble de notre réseau, l'utilisation de la carte Z, que nous avons proposée à la clientèle à un prix inférieur de 7,5 % au prix du ticket valable, avant la révision, pour un parcours analogue. Ce faisant, nous avons pu stopper la diminution continue de notre clientèle billets et cartes, et, de surcroît, étant donné l'augmentation du nombre d'abonnés, nous avons enregistré une hausse de 2 % du nombre total de voyageurs.

Lors de l'assemblée générale de 1985, nous avons annoncé que nous recourrions à l'utilisation de stagiaires ONEm pour procéder au comptage systématique des voyageurs de nos lignes. Ce travail, terminé à près de 80 %, nous a permis d'effectuer dès à présent, des actions ponctuelles aboutissant notamment à la réforme de certains services du Luxembourg où, tout en offrant à la clientèle un service comparable, nous avons pu réduire de quelque 20 % le nombre total de kilomètres parcourus.

Les résultats collectés nous permettront d'étudier, les réformes à appliquer pour mieux adapter les services aux besoins de la clientèle.

D'autre part, nous estimons opportun de dire quelques mots de la carte Z magnétique que nous testons depuis décembre 1985, dans le groupe du Limbourg. L'utilisation de ce nouveau titre de transport sera progressivement étendue à tout le réseau : la prochaine étape concerne le groupe de Namur-Luxembourg.

Le système de la carte Z à piste magnétique présente des avantages aussi nombreux que diversifiés pour le voyageur, l'exploitant, le conducteur ainsi que pour la gestion et le contrôle.

Enfin, dès que les STI et la S.N.C.B. seront dotées d'un système du même ordre, la même carte Z pourra être utilisée indifféremment sur tous les réseaux, tandis que des mémoires assureront la ventilation des recettes. Ce système débouche sur l'instauration d'un titre de transport unique pour tous les réseaux des transports en commun du pays.

Rappelons enfin qu'en 1985, pour commémorer le centenaire de sa fondation, la S.N.C.V. a organisé et participé à de nombreuses manifestations dans le pays. Elle a également édité un magnifique ouvrage, «Avancez svp», et fait frapper une médaille commémorative.

EXPLOITATION

Lignes ferrées

Au 31 décembre 1985, la longueur totale des lignes ferrées exploitées directement par la Société Nationale était de 164, 795 km. Par rapport à l'exercice précédent, la suppression de la liaison Roux Marais-Trazegnies Ecoles a entraîné une diminution de la longueur du réseau de 6, 143 km.

Services routiers

1. SERVICES RÉGULIERS

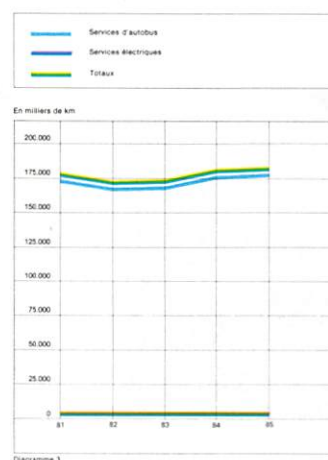
Au 31 décembre 1985, 18.735 km de services réguliers étaient exploités directement par la S.N.C.V. Quant aux services réguliers exploités à la même date par les loueurs, ils se développaient sur 10.783 km.

2. SERVICES RÉGULIERS SPÉCIALISÉS

Le kilométrage au 31 décembre 1985 des services réguliers spécialisés, c'est-à-dire des services organisés à l'intention de catégories déterminées d'usagers, se détaille comme suit :

exploitation en régie	10.645
exploitation par loueurs	115.877
Total :	126.522

KILOMÈTRES PARCOURUS



Nombre de voyageurs transportés par mode de traction

Serv. électriques :	11.234.000
Serv. par automotrices :	258.000
Serv. par autobus :	
régie :	177.925.000
tiers :	84.951.000
Tous serv. réunis :	274.368.000

ÉVOLUTION DU TRAFIC VOYAGEURS

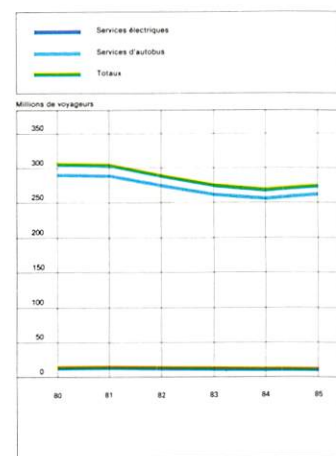


Diagramme 2

Evolution du trafic voyageurs

Contrairement à la diminution constante qui s'est manifestée au cours de ces dernières années, le nombre de voyageurs transportés s'est accru de plus de 2 %. La régression du nombre de voyageurs ordinaires a pratiquement été enrayerée, tandis qu'en contrepartie, on a enregistré en ce qui concerne les abonnements ordinaires, scolaires et sociaux, une hausse s'élevant respectivement à 8,83 %, 1,87 % et 4,90 %.

PERSONNEL

Effectif

Entre le 1er janvier et le 31 décembre 1985, l'effectif du personnel y compris les stagiaires ONEM a été ramené de 6.715 agents à 6.648, soit une diminution de 67 unités.

Dépenses pour rémunérations et charges sociales

Rémunérations :	4.226.474.632
Charges sociales légales (ONSS) :	1.904.740.598
Autres charges sociales légales :	123.492.282
Charges sociales extra-légales :	371.512.569
Pensions complémentaires de retraite et de survie :	447.877.500
Total :	7.074.097.581

résumé du rapport du Conseil d'Administration

Epreuves psychologiques et examens professionnels

Il a été procédé à l'organisation de :

- 553 examens psychologiques, contre 552 en 1984 et 129 en 1983 ;
- 211 examens professionnels pour le personnel salarié des services techniques, contre 299 en 1984 et 338 en 1983 ;
- 517 examens donnant accès à un grade d'appointé.

INSTALLATIONS FIXES

Réseau ferré

Le programme de modernisation du réseau s'est poursuivi.

Bâtiments

Divers travaux ont été exécutés à l'Administration centrale et dans les Groupes d'exploitation.

Equipements électriques

Des installations d'éclairage et de force motrice ont été réalisées à l'Administration centrale, à Nieuport, Ostende, Gand, Andenne et Jumet.

Un nouveau poste de transformation a été installé à Jumet et à Ostende. Des détecteurs de défauts de lignes dans les sous-stations du groupe du Hainaut ont été montés.

Il a par ailleurs été procédé au renforcement et au renouvellement de l'équipement aérien.

MATERIEL ROULANT

Effectif au 31 décembre 1985

Transport par route :

2.432 autobus
262 autres véhicules (camions, voitures à personnes, etc.)

Transport par rail :

4 locomotives ;
11 autorails et tracteurs ;
105 motrices articulées ;
115 motrices électriques «voyageurs» ;
9 motrices électriques «de service» ;
1 draine de contrôle ;
1 dameuse de case ;
1 motrice pour l'auscultation caténaire ;
47 voitures remorques ;
61 wagons divers.

Prévisions pour l'année 1986

Transport par route :

D'après les commandes en cours d'exécution, nous mettrons en service dans le courant de l'année 1986, 51 autobus articulés VAN HOOL AG 280.3.

Transport par rail :

Aucun véhicule ne sera mis en service.

INFORMATIQUE

L'informatique ne se justifie plus uniquement pour traiter l'information en vue de satisfaire la production administrative, mais pour devenir un outil de gestion. Elle doit se démocratiser et être

accessible à ceux qui doivent l'utiliser. C'est dans cet esprit qu'un Comité de l'Informatique, dans lequel figurent plusieurs membres du cadre dirigeant, a été créé. Sa mission est triple : examiner la planification des différents travaux demandés à l'informatique en vue de l'installation de banques de données ; eu égard au fait du volume de travail important demandé, donner à ce service les moyens nécessaires ; veiller à ce que chacun des services de la Société y trouve les informations indispensables.

Au cours du prochain exercice, la Société utilisera un progiciel de comptabilité, qui répond aux exigences de la législation comptable en vigueur et assure l'implantation d'un traitement intégré. Grâce à des terminaux qui seront installés dans les différentes directions régionales et à l'Administration centrale, la S.N.C.V. développera progressivement en 1986 un réseau d'informations comptables, pouvant être consultées et contrôlées à tout moment par les services de l'Administration centrale. La phase initiale consistera à tenir, en 1986, la comptabilité analytique d'exploitation, de manière à informer, dans les meilleurs délais, la haute direction des résultats de sa gestion. Afin de gérer un exercice entier, la tenue de la comptabilité générale par ce nouveau système débutera le 1er janvier 1987. Entretemps, une comptabilité budgétaire sera mise en place. Elle permettra aux autorités de contrôle, de comparer, mois après mois, la prévision et la réalité des divers postes de dépenses et de recettes d'exploitation, ceci afin de pouvoir très rapidement prendre les mesures

de gestion nécessaires et de respecter entre autres le plan d'assainissement imposé.

ACCIDENTS

Accidents en service

Le nombre d'accidents en service s'est élevé à 497, contre 533 en 1984. Pendant l'année 1985, 18 accidents avec incapacité permanente partielle se sont produits, contre 21 en 1984.

Accidents sur le chemin du travail

En 1985, 73 accidents sur le chemin du travail se sont produits, contre 51 en 1984.

Sept cas d'incapacité permanente partielle ont été enregistrés, contre 4 en 1984.

Accidents tiers-rail

Alors que le nombre de kilomètres parcourus est en diminution de 2,9 %, il a été enregistré 694 sinistres, contre 781 en 1984. Il en résulte que le taux de fréquence par million de kilomètres est passé de 173,3 à 158,6.

Quatre cas mortels ont été enregistrés, contre 2 en 1984.

Accidents tiers-route

Alors que le nombre de kilomètres parcourus est en diminution de 0,3 %, il a été enregistré 4.346 sinistres, contre 4.256 en 1984. Il en résulte que le taux de fréquence par million de kilomètres est passé de 39,4 à 40,4.

Il a été dénombré 11 cas mortels, contre 8 en 1984. ■



85 autobus articulés de ce type ont été commandés en 1985.

Nouvelles de l'administration centrale et des groupes d'exploitation



RECRUTEMENT

ADMINISTRATION CENTRALE

Evrard J.-M., ingénieur
Motry M., commis

ANVERS

De Hert C., commis

FLANDRE ORIENTALE

Bertrem C., commis d'expl.



MUTATIONS

ADMINISTRATION CENTRALE

Dal Pan M., commis

ANVERS

Caes E., sous-chef de bureau

FLANDRE ORIENTALE

Gavaert M., ss-chef de bureau
Vlaminck H., chef de mvt 2ème cl.

NAMUR - LUXEMBOURG

Radelet R., commis

FLANDRE OCCIDENTALE

Batsleer M., ss-chef de bureau



MARIAGES

ANVERS

Broeckx L. et Schepers P.

HAINAUT

Vanheule J. et Bertrand B.

NAMUR - LUXEMBOURG

Cara M. et Guebel C.
Piron G. et Techeur M.

BRABANT

Piens J. et Vandebosch M.
Lemmens M. et Vanderspinnen L.
Brackx D. et Seghers L.



NAISSANCES

ANVERS

Nicky chez Van Hoof R. (Edegem)
Koen chez De Schutter F. (Pulderbos)

FLANDRE ORIENTALE

Anastasia chez Verheye H. (Gent)
Salem chez Depauw R. (Lokeren)
Katrien chez Foubert R. (Beveren)
Tom chez De Bock M. (Saint-Nicolas)
Dimitri chez Redant F. (Dendermonde)
Sofie chez De Reu D. (Lovendegem)

HAINAUT

Jessica chez Duquesnoy J.-P. (Yves
Gomzée)
Gwendoline chez Plateau Y. (Mons)
Jean-Luc chez Fassotte J.-L. (La
Louvrière)
Johann chez Magy J. (Quaregnon)
Emilie chez Bertuille J.-P. (Ere)

NAMUR - LUXEMBOURG

Gaëlle chez Pinnoy A. (Bruxelles)
Alex chez Depraetere L.
(Mariembourg)
Damien chez Simon S. (Noville)
Jennifer chez Maquigny A. (Landenne)
Valentine chez Pecheur R. (Champlon)
Jessica chez Bertin A. (Dinant)
Olivier chez Nussbaum L.
(Waret l'Evêque) : adoption.

LIÈGE

Julien chez Ross D. (Clavier)
Sandra chez Lette L. (Ans)
Nadège chez Klarzynski D.
(Beyne-Heusay)
Benoît chez Botty R. (Ans)
Nicolas chez Britte M. (Liège)
Adrien chez Meunier C. (Soumagne)
Ludovic chez Lambrecht G. (Hognoul)

BRABANT

Kristof chez Swiggers J. (Haacht)
Kristof chez Van Cauwenbergh E.
(Wilsele)
Stijn chez Aelbrecht J. (Merchtem)
Raphael chez Ryckbosch M. (Beersel)
Joeri chez Verjans A. (Woluwé)
Tamara chez Verbrugge R. (Tirlemont)
Frederic chez Chapelle J.-M. (Nivelles)
Ellen chez Van Schepdael M. (Ninove)

LIMBOURG

Karolien chez Eyletten J. (Kortenaken)
Benny chez Crijns N. (Maasmechelen)

FLANDRE OCCIDENTALE

Sofie chez Taelmans D. (Zedelgem)
Jouri chez Debruyne P. (Ostende)
Kelly chez Aneca W. (Ostende)
Melchior chez Janssens M. (Ostende)



RETRAITES

Années
de service

ANVERS

Stuyck F., sous-chef de bureau 43
Vershueren P., réd. séf. 44
Stijnen W., chef de mvt 1ère classe 44

HAINAUT

Wéry A., receveur 35
Vercauteren A., receveur 24
Durieux G., 1er ouvr. qual. 37
Dutrieux G., cond. AB 36
Vanclaire A., 1er contrôleur 36
Droessaert C., ouvr. qual. 23
Carlier A., cond. AB 38
Capioux E., conducteur 26
Baudson N., receveur 35
Thiele A., receveur 35
Adam G., cond.-rec. AB 36
Boucher M., cond. élec. 35

LIÈGE

Kerstenne C., 1er ouvr. él. 35
Frisson M., cond.-rec. AB 35

BRABANT

Bral M., cond.él. 41
Neukermans M., cond.-rec.él. 27
Gils A., cond.-rec. AB 38
De Keyzer A., cond.-rec. AB 39
De Witte T., cond.-rec. AB 32
Pletinckx K., receveur 37
Heremans E., nettoyeur 40
Deweert L., moniteur 43
Servais L., 1er instr. AB 38

LIMBOURG

Breels G., cond.-rec. AB 38
Bas J., piocheur 39

FLANDRE OCCIDENTALE

Lauwers D., chef de serv.
1ère cl. 40
Debaene P., sous-chef de bureau 44

NÉCROLOGIE

«Nos Vicinaux» présente ses condoléances et l'assurance de toute sa sympathie aux familles en deuil.

AGENTS EN SERVICE

Groupe de Brabant

M. D. BERTELS, commis d'exploitation

M. D. Bertels est décédé inopinément le 03.03.1986.

Il commença sa carrière le 28.08.1967 comme conducteur-receveur au dépôt de Evere. Nommé commis le 01.04.1971 au service du mouvement, il devint ensuite commis d'exploitation le 01.11.1979.



Nous présentons à sa famille nos condoléances les plus émues.

M. J. DIERICKX, 1er contrôleur

M. J. Dierickx est entré en service le 24.02.1955 comme conducteur-receveur AB. au dépôt de Haacht.

Il fut nommé contrôleur le 01.10.1966 et 1er contrôleur dix ans plus tard. M. Dierickx est décédé le 20.05.1986 des suites d'une longue maladie.

Nous présentons à ses proches nos plus sincères condoléances.

ANVERS

Braem K., brigadier 47

HAINAUT

Trelachaud A., mécanicien 53

ALLOCATAIRES C.A.M.-C.R.A.-C.R.I. C.A.S.-C.C.T.

ANVERS

Costermans A., cond.-rec. AB	67
Serrien R., receveur	61
Van Dijck A., cond. el.	79
Nuyens F., ouvr. qual.	77
Van Kerckhoven A., receveur	87

FLANDRE ORIENTALE

De Geest R., 1er ouvr. élite	57
Van Gendt E., receveur	78

HAINAUT

Simon M., ouvr. qual. 1ère cl.	83
Tondu A., receveur	70
Helsen L., 1er ouvr. élite	52
Turpin O., chef de dépôt 1ère cl.	83
Pierard Y., commis	82
Mahieu V., ouvr. qual.	68
Roussel A., receveur	71
Mainil O., receveur	69

NAMUR - LUXEMBOURG

Lindekens P., cond.-rec. AB	72
Delorge F., piocheur	91

LIÈGE

Debrus J., cond.-rec. AB	65
Pirson A., receveur	76
Gielen J., cond.-rec.	72

BRABANT

Philips E., conducteur	77
Janssens H., chef de service 1ère classe	83
Vanpe A., chauffeur	69
De Wandeler V., cond.-rec. AB	72
Mary J., cond.-rec. AB	64
Claessens E., nettoyeur	79
Van Vlaenderen G., ouvr. sp.	66
Van Asbroeck L., 1er ouvr. qual.	72

LIMBOURG

Monsieur P., cond.-rec. AB	78
Geurts P., 1er contr. d'exp.	60
Michiels A., cond.-rec. AB	64

FLANDRE OCCIDENTALE

Beheydt G., cond.-rec. AB	72
Bedert G., chef d'équipe	84
Van Steenkiste R., receveur	86

ACTES DE PROBITÉ

Les agents dont les noms suivent, mentionnés par dépôt, ont remis à leur chef des sommes d'argent ou des objets trouvés au cours de leur service.

ANVERS

Tjalkstraat : Herstens D. (portefeuille + 2.209 F) ; Vorrsselmans M. (sac à main + 2 montres + bijoux) ; Broux A. (portefeuille + 400 F) ; Matheussen G. (portefeuille + 645 F).

Malines : Willems N. (sac à main + 500 F) ; Van Rumst W. (porte-monnaie + 1.000 F) ; Lambarts H. (porte-monnaie + 300 F) ; Cannerts P. (porte-monnaie + 150 F) ; Cannerts P. (porte-monnaie + 860 F) ; Van Den Broeck J.-P. (porte-monnaie + 1.700 F).

Turnhout : Geentjens A. (portefeuille + 2.100 F).

Broechem : Leenaerts J. (portemonnaie + 1.000 F).

FLANDRE ORIENTALE

Destelbergen : Versweyvel L. (1.639 F), Van Damme M. (750 F), De Veirman M. (3.800 F), Vereecke R. (678 F), Van Den Broecke M. (3.100 F), Willocq W. (4.750 F + 20 florins)

HAINAUT

Charleroi : Caudry R. (portefeuille + papiers d'identité + 1.000 F) ; Gillart D. (portefeuille + abonnement + 540 F).

NAMUR - LUXEMBOURG

Namur : Puffet de chez Latour (portefeuille + 2.000 F)

LIÈGE

Eupen : Demonceau (portefeuille + 200 F), Krings (portefeuille + 940 F)

Rocourt : Loly (portefeuille + chèques pour 15.000 F), Willems (sac + 1.200 F)

Saint-Gilles : Deckers (portefeuille + 1.100 F)

BRABANT

Dilbeek : De Bot (sac de dame + carte de banque + 1.355 F + papiers d'identité), De Turck (portefeuille + papiers d'identité + 1.200 F)

LIMBOURG

Maaseik : Proesmans H. (portemonnaie + 3.600 F), Brouwers W. (portefeuille + 6.000 F)

Bilzen : Delhougne E. (portefeuille + 400 F + carte Z)

FLANDRE OCCIDENTALE

Assebroek : Schoonbaert P. (lunettes et étui), Dumon J.-P. (porte-monnaie + 2.095 F)

Courtrai : Verbeke R. (portefeuille + 761 F), Vandebroucke M. (portefeuille + 800 F), De Pessemier H. (portefeuille + 500 F)

Knokke : Verduyn G. (sac à main + chèques + carte de banque + 10.750 F), Vermeersch W. (portefeuille + 320 F + montre à quartz)

GRÂCE À NOS AUTOBUS RÉGIONAUX...



Comme promis dans notre numéro précédent, nous vous proposons de poursuivre notre périple à travers le Brabant.

Vers le Sud : Waterloo

A la place Rouppe, vous vous installez dans un autobus se dirigeant vers Waterloo (ligne W, tableau 536). Bientôt vous longez sur votre gauche le bois de la Cambre et la forêt de Soignes, poumons verts de la capitale.

Qui n'a entendu parler de Waterloo ?

A l'entrée du village, une curieuse construction : l'église Saint-Joseph, surmontée d'une grande coupole en cuivre, fut édifée en 1855 en style baroque.

Mais la célébrité mondiale de Waterloo provient sans conteste de la bataille qui se déroula en 1815... à Braine l'Alleud ! Cette dénomination provient du fait que le Duc de Wellington avait son quartier général à Waterloo, et qu'il y rédigea son communiqué de victoire.

Au pied de la butte du lion se dresse le «Panorama», accessible tous les jours. C'est une vaste reconstitution picturale de la bataille de Waterloo au moment de la charge de la cavalerie française, telle que vous auriez pu la voir le 18 juin 1815.

Si vous ne manquez pas de souffle, l'escalade des 260 marches de la butte vous attend. Au sommet, le lion, érigé la face tournée vers la France. La légende veut qu'il ait été fondu en utilisant les canons français : 28 tonnes de fonte, 4,5 m de haut, autant de long. Du haut des 45 m de la butte, la vue s'étend jusqu'à Bruxelles, Nivelles, Wavre... s'il fait beau !

Face au panorama, visitez le musée de cire, où vous rencontrerez Napoléon, Wellington, Blücher, le prince d'Orange, Ney et Cambronne, tous en grande tenue de campagne. Ce musée est ouvert tous les jours, les commentaires s'y donnent en sept langues.

A quelques centaines de mètres de la butte, la ferme et le château d'Hougoumont, site d'une empoignade sanglante durant cette bataille : six mille braves y perdirent la vie.

Nivelles

Reprenez l'autobus vers Braine l'Alleud, où vous prenez la correspondance vers Nivelles (ligne 66, tableau 566A). Par Ophain et Bois-Seigneur-Isaac vous atteignez Nivelles après avoir traversé

les riches plaines agricoles du Roman Païs.

Une des plus anciennes églises de Belgique vous y attend : la collégiale Sainte-Gertrude.

C'est le plus bel exemple survivant d'architecture romano-byzantine du XI^e siècle. Incendiée une douzaine de fois durant son existence, elle fut gravement endommagée par les Allemands lors d'un bombardement en 1940, et récemment sa restauration dans son état primitif fut achevée.

Visitez la crypte et le trésor, qui renferme des restes de la magnifique chasse de Sainte-Gertrude, chasse entièrement ciselée en argent pur. Elle fut malheureusement quasi détruite durant le bombardement de 1940. Après cette visite, dégustez une bonne «tarte à l'djotte», spécialité locale composée de fromage, de bettes et d'herbes, et arrosez-la de préférence d'une bonne bière.

Pour revenir à Bruxelles, vous prendrez soit le train (tableau 55), soit vous reviendrez sur vos pas, par Braine l'Alleud.

Au Sud-Ouest : Gaasbeek

De la place Rouppe part l'autobus vers Leerbeek (ligne LK, tableau 523), Cet autobus dessert également la gare du Midi, si vous arrivez à Bruxelles en train. Après avoir traversé les quartiers populeux d'Anderlecht, vous êtes au milieu de la campagne, non sans avoir vu au passage à votre gauche le nouvel hôpital de l'U.L.B., l'hôpital Erasme. Par Vlezenbeek vous arrivez à Gaasbeek, village réputé pour son château. Le domaine de l'Etat à Gaasbeek est accessible du 1^{er} avril au 31 octobre tous les jours sauf les lundis et vendredis et tous les jours sauf les vendredis durant les grandes vacances.

Par de magnifiques avenues vous arrivez au château, dont l'histoire occuperait quelques numéros de cette revue, et la description de son contenu quelques autres numéros. C'est pourquoi nous vous conseillons, soit de suivre une visite guidée, soit d'acheter un guide du château.

Dans les grandes lignes, qu'y voir ?

On y a rassemblé une grande collection de porcelaines, de statuettes italiennes des XV^e et XVI^e siècles, des tapisseries de Bruxelles et de Tournai, des ta-

pis persans, des objets en ivoire et en albâtre, du mobilier, de l'argenterie, et encore bien d'autres merveilles.

Les jardins à la Française à eux seuls méritent votre visite, avec leur fontaine centrale.

Pour rentrer à Bruxelles, une seule solution : demi-tour !

A l'Ouest : le Payottenland

Près de la place de Brouckère, dans le centre-ville, l'autobus vers Ninove a son terminus dans la rue des Halles (ligne N, tableau 528). Puisque la S.N.C.B. vient de mettre en service des autobus articulés sur cette ligne, c'est le moment de les essayer ! A la Porte de Ninove l'autobus franchit le canal de Bruxelles à Charleroi, puis se dirige toujours en ligne droite par la chaussée de Ninove à travers la banlieue de Bruxelles.

Bientôt le Ring de Bruxelles est dépassé, vous arrivez dans le Payottenland, région de cultures maraîchères intensives. A Spa-nuit, le toit d'une ancienne brasserie a été aménagé en plateforme d'observation, d'où vous découvrirez cette belle région, qui a inspiré tant de nos peintres.

Reconnaissez-vous l'église de Sint-Anna-Pede, qui figure dans un tableau de Breughel ? Au printemps, vous y dégustez la spécialité de la région, les succulentes fraises. A Schepdael, descendez de l'autobus pour visiter le musée du tram, ouvert de Pâques à fin octobre tous les dimanches, et les samedis et dimanches durant les grandes vacances, de 14 à 18 heures, et aussi pour boire une des productions locales, les bières, qui ont pour nom gueuze, kriel et lambic.

Par la même ligne d'autobus vous rentrez à Bruxelles.

Au Nord : le Heysel

A la gare du Nord, vous prenez un autobus se dirigeant vers le Heysel (lignes BW, G, L, H ; tableaux 500, 505, 507). Au Heysel, escaladez - en ascenseur, rassurez-vous - les 100 mètres de l'Atomium, dont le sommet vous offre un panorama unique sur l'agglomération bruxelloise. A proximité, les serres de Laeken valent certainement une visite, si par bonheur vous y allez en mai, lorsqu'elles sont accessibles au public. Sinon, une exposi-

tion au palais du Centenaire vous intéressera certainement, à moins que le Planétarium ne vous attire.

Grimbergen

Ensuite, prenez l'autobus vers Grimbergen (tableau 507), où au terminus vous visitez la magnifique église abbatiale baroque Saint-Servais. L'abbaye des Pères Blancs de Grimbergen est la plus ancienne de cette congrégation en Flandre, elle fut fondée vers 1128. Elle regorge de trésors de mobilier et d'œuvres d'art.

La Grand-place caractéristique de Grimbergen vous offre quelques maisons typiques à façade en escalier.

Pour retourner à votre point de départ, encore une fois il vous faudra revenir sur vos pas.

Bouchout

Derrière le palais du Centenaire s'arrête l'autobus vers Londerzeel (ligne L, tableau 505). Prenez-le en direction de Londerzeel et descendez au Jardin Botanique à Bouchout.

Depuis 1938 ce domaine est propriété de l'Etat, et en 1965 le Jardin Botanique National y fut installé.

Ouvert durant toute l'année de 9 heures au crépuscule, cette admirable réserve naturelle déroule devant vous ses pelouses impeccables, ses hêtres et ses chênes centenaires, ses étangs.

Au centre de ce domaine se dresse le château de Bouchout, dont le donjon central date du XIIe siècle. Il fut remanié et restauré aux XVIIe et XIXe siècles.

Mais la perle de ce domaine est sans conteste le palais des plantes, qui se présente sur plus de 10.000 m² de plantes, d'arbustes et de fleurs. Ce palais est ouvert du lundi au jeudi de 14 à 18 heures. Pour rentrer à Bruxelles, l'autobus L vous ramène à la gare du Nord.

Il y a tant et tant de merveilles à découvrir autour de Bruxelles, en un seul jour.

Renseignez-vous auprès de la Fédération Touristique du Brabant, rue Marché-aux-Herbes 61 à Bruxelles (02/513.07.50), dont les services sont à votre disposition tous les jours, dimanches inclus, de 9 à 18 heures.

... DÉCOUVRONS LES CHARMES DU BRABANT (2)



- Waterloo : la célèbre butte du lion. 1*
- La collégiale Sainte Gertrude à Nivelles. 2*
- Le château de Gaasbeek. 3*
- Les charmes d'un vieux moulin brabançon. 4*
- Le château de Bouchout et l'Orangerie. 5*



QUELQUES RETRAITES BIEN MÉRITÉES

Groupe d'Anvers

M. F. STUYCK, sous-chef de bureau

M. F. Stuyck commença sa carrière comme aide-commis à Zurenborg, le 1.3.1941. Promu au grade de commis de 2ème classe le 1.9.1942, commis de 1ère classe le 1.1.1948 et élite le 1.1.1955, il devint commis principal le 1.1.1961 et sous-chef de bureau le 1.1.1966. M. Stuyck dut malheureusement interrompre ses activités pour raison de santé.

M. W. STIJNEN, chef de dépôt

M. W. Stijnen débuta à la Société Nationale le 8.12.1941 en qualité de manoeuvre. Il fit ensuite une brillante ascension hiérarchique : receveur, aide-commis, commis, rédacteur, chef de mouvement de 2ème classe, chef de mouvement de 1ère classe et chef de dépôt à Malines. Pendant plus de 44 ans, il a donc été confronté aux nombreuses facettes du service du mouvement.

M. T. AERTS, contremaître de 1ère classe

Le 28 mars dernier, M. T. Aerts,



contremaître de 1ère classe à l'atelier de Merxem, a pris sa retraite après quelque 43 ans de service.

Entré à la Société Nationale le 29.07.1943, en qualité d'ouvrier qualifié, il fut successivement promu 1er ouvrier qualifié en 1956, ouvrier d'élite en 1968 et brigadier en 1971.

Contremaître en mai de cette année-là, il était notamment responsable de la surveillance et de l'organisation de l'atelier de Merxem et des trois centres d'entretien du groupe d'Anvers.

M. P. VERSCHUEREN, rédacteur technique

M. P. Verschueren est entré en service comme électricien le 9.11.1942. Il fut ensuite promu ouvrier qualifié le 1.1.1950 et dessinateur six ans plus tard. Le 1.1.1962, il devint commis-dessinateur pour être nommé, au 1.1.1976, rédacteur technique à l'atelier de Merxem.

Groupe de Flandre Orientale

M. R. HEIRMAN, sous-chef de bureau

Le 18.02.1946, M. R. Heirman est entré en service à la S.N.C.V. en qualité d'ouvrier qualifié-ajusteur.

Il fut successivement promu ouvrier qualifié de 1ère classe le 01.01.1959 et ouvrier d'élite le 01.01.1965.

En 1970, il devint appointé et exerça la fonction de rédacteur jusqu'au 01.05.1980, date à

laquelle il fut promu sous-chef de bureau au service du personnel. Sa discrétion, sa compétence et sa disponibilité



étaient unanimement appréciées par ses collègues et par les agents qui venaient le consulter. De nombreux collègues et amis lui rendirent hommage et lui offrirent un magnifique cadeau le jour de sa retraite.

Groupe de Flandre Occidentale

M. D. LAUWERS, chef de service de 1ère classe

M. D. Lauwers a quitté notre société le 30 avril dernier, après



quarante ans de service. Engagé comme commis le 03.05.1946, il fut ensuite promu

commis d'élite le 01.05.1956 et chef de service de 2ème classe le 03.11.1967. Il était alors responsable du magasin à Ostende. Le 01.07.1976, il fut promu chef de service de 1ère classe aux services administratifs, où il contribua à faire régner un bon esprit de travail.

M. P. DEBAENE, sous-chef de bureau

M. P. Debaene est entré à la S.N.C.V. le 17.08.1942. Il devint commis de 2ème classe le 01.01.1948, commis de 1ère classe le 01.01.1962 et sous-chef de bureau du service du personnel, où, au 01.04.1972 il succéda à M. Windels, rappelé au groupe de Flandre orientale.



Il était toujours prêt à aider ses collègues et les agents pensionnés qui le consultaient. Ses grandes connaissances et sa faculté d'adaptation aux changements de mentalité ont été admirées par tous. Il s'entendait d'ailleurs à merveille avec tout le monde. Le 30 avril, M. Vervaeet, directeur régional, et son personnel le félicitèrent pour ses 44 années de service.



Nous souhaitons à nos anciens collègues de pouvoir encore longtemps bénéficier d'une retraite bien méritée. ■

REMISE DE DISTINCTIONS HONORIFIQUES AUX GROUPES DE LIÈGE ET NAMUR-LUXEMBOURG

Le 24 mai 1986 s'est déroulé dans le cadre enchanteur de notre maison de vacances «Annette et Lubin» à Spa, la cérémonie de remise des distinctions honorifiques dans les Ordres Nationaux ainsi que des décorations civiques pour 25 ou 35 années de service.

Accueillis par M. Botton, Directeur régional, les agents des Groupes de Liège et de Namur-Luxembourg, accompagnés de leur famille, étaient conviés à un repas de circonstance.

La qualité de l'accueil reçu de la part du personnel de notre maison de vacances et l'excellence de la table ont largement contribué à rendre l'atmosphère de cet après-midi très chaleureuse.

GRUPE DE LIÈGE

ORDRES NATIONAUX

Ordre de la Couronne Chevalier

Devos, E. chef de serv. 2ème classe

Palmes d'argent

Chatelain, R. (à titre posthume)

DÉCORATIONS CIVIQUES

35 années de service Croix civique de 2ème classe

Masy, L. contrôleur

25 années de service Médaille civique de 1ère classe

Masy, L. contrôleur



Médaille civique de 2ème classe

Cornet, Y. brigadier
Defawes, H. cond.-rec. AB
Egyptien, E. cond.-rec. AB
Loneux, J. cond.-rec. AB
Mohr, R. 1er ouvr. qual.
Mottet, M. cond.-rec. AB
Ottenburgs, A. cond.-rec. AB
Paquay, J. cond.-rec. AB
Tant, R. 1er ouvr. d'élite
Thomas, F. cond.-rec. AB

GRUPE DE NAMUR-LUXEMBOURG

ORDRES NATIONAUX

Ordre de la Couronne Officier

Gemine, F. insp. du mvt

Chevalier

Romain, A. sous-chef de bureau

DÉCORATIONS CIVIQUES

35 années de service Croix civique de 2ème classe

Romain, J. chef de mvt 2ème cl.

Médaille civique de 1ère classe

Nadin, L. cond.-rec. AB

25 années de service Médaille civique de 1ère classe

Groven, J. chef de mvt 1ère cl.
Pirotte, G. 1er commis d'expl.
Malevez, S. 1er commis d'expl.

Médaille civique de 2ème classe

Goffin, G. cond.-rec. AB
Gramme, J. cond.-rec. AB
Mathieu, A. cond.-rec. AB
Thiry R. cond.-rec. AB

RÉUNION DES AGENTS PENSIONNÉS de l'Administration centrale

A ce jour, les agents pensionnés de l'administration centrale n'avaient jamais eu l'occasion de se réunir.

C'est à présent chose faite.

De nombreux pensionnés et leurs épouses se sont en effet retrouvés, le 21 mai dernier, à notre maison de vacances «Zonnebloem» à Nieupoort, où M. Vervaet, Directeur régional du groupe des Deux-Flandres, les a accueillis et leur a souhaité la bienvenue.

C'est une ambiance particulièrement animée et amicale qui, tout au long de la journée, a présidé à cette réunion.

Nos retraités ont également fait honneur au délicieux repas et au goûter qui leur ont été servis.

Aussi, c'est avec regret que nos «anciens» se sont quittés, non sans avoir exprimé le vœu de se revoir bientôt. Les absents auront sans doute à coeur d'assister à cette prochaine réunion !

(Texte écrit avec le concours de M. Van Aenrojde).

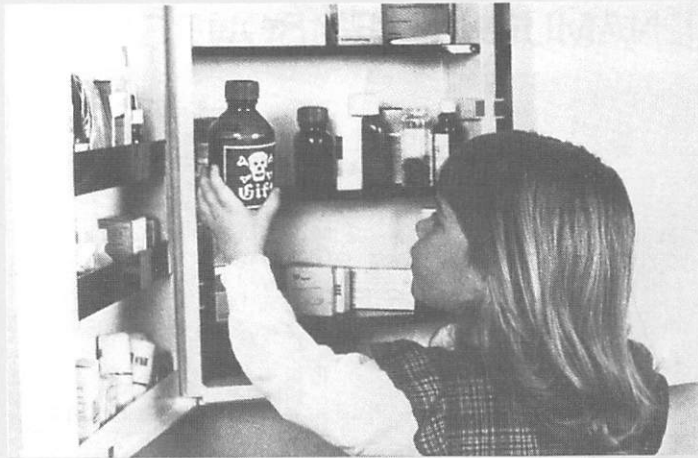


CHEZ LE NOTAIRE

SERVICE GRATUIT D'INFORMATION

La Fédération Royale des Notaires de Belgique a créé un service gratuit d'information de caractère général concernant des matières de la pratique notariale (notamment droits de succession, régimes matrimoniaux, propriétés immobilières et prêts hypothécaires).

De plus, tous les lundis de 10 h 30 à 12 h 30 et de 14 h 00 à 16 h 30, des notaires honoraires assurent un service de consultation orale au siège de la Fédération, rue de la Montagne 30-32 à 1000 Bruxelles (tél. 02/511.90.73).



Chaque accident dans lequel un enfant est impliqué et dont il a à subir les conséquences nous montre que l'on n'est jamais assez prudent en protégeant ses enfants contre les dangers quotidiens. De nombreux accidents ont pour cause l'imprudence ou l'insouciance, un «mal» auquel on peut remédier par l'information et l'instruction.

Les statistiques d'évaluation des centres d'information en matière de poisons estiment qu'en République Fédérale d'Allemagne il se produit environ 150.000 accidents par an, causés par les poisons, dans lesquels des enfants sont impliqués.

Bien sûr, la salle de bains est un terrain d'aventure particulièrement passionnant aux yeux des enfants. Il est impossible de ranger, hors de la portée des enfants, tout ce qui ne convient pas à l'estomac. Les produits de nettoyage, les produits cosmétiques, les lames de rasoir et les flacons en verre ne peuvent se trouver à la portée des enfants, mais doivent être soigneusement rangés sous clé.

Il est essentiel que vous rangiez soigneusement les produits de nettoyage et les produits antiparasitaires toxiques, corrosifs et inflammables sous clé et dans un endroit sûr. (Pas dans l'armoire à pharmacie !). Les récipients doivent porter des indications claires

et sans équivoque. Lors de l'utilisation de ces produits, respectez scrupuleusement le mode d'emploi ainsi que les éventuels avertissements figurant sur les étiquettes. Lors de l'achat de tels produits, exigez des dispositifs de fermeture de sécurité, que les enfants ne sont pas en mesure d'ouvrir. Ne versez jamais ces produits dans des flacons destinés à contenir des boissons ou des médicaments.

Faites comprendre à vos enfants que le savon et le dentifrice ne sont pas destinés à être mangés et que l'huile de bain et les produits de rinçage de la bouche ne se boivent pas. Il convient de conserver les médicaments dans une armoire à pharmacie fermant à clé, placée si possible dans la chambre à coucher et non dans la salle de bains. En effet, la chaleur humide de la salle de bains accélère souvent considérablement le processus de déperissement de certains médicaments. Ne donnez pas le mauvais exemple à vos enfants en prenant des médicaments en leur présence. Il convient que les médicaments se trouvent dans un lieu sûr et non entre les mains des enfants.

Pour obtenir des conseils ou en cas d'accident : le Centre anti-poison, tél. 02/345.45.45. (Tag für Tag - RFA)

FACE À FACE

Soudain, votre cœur se contracte ! Une voiture fonce vers vous, de votre côté de la route !

Le conducteur est ivre, endormi, malade, distrait... qu'importe ! Vous avez besoin de toute votre présence d'esprit pour éviter le plus grave de tous les accidents de la route.

Freinez à fond : plus vous ralentirez, plus vous réduirez la puissance de l'impact. Braquez vers l'accotement de droite et dégagez entièrement la voie.

Si vous en avez le temps, klaxonnez et faites clignoter vos phares.

Si la voiture ne change pas de direction, allez dans le fossé ou vers tout espace dégagé à droite de la route. Tout, même un capotage, vaut mieux qu'une collision frontale.

Quoi que vous fassiez, n'essayez surtout pas de deviner les intentions du conducteur et de braquer pour le contourner par la gauche. Peut-être réagira-t-il au dernier moment et braquera-t-il à droite pour rentrer dans sa voie. Ce serait alors la catastrophe.

(La prévention au Canada)

LE COIN DES JEUNES

RÉSULTATS DES JEUX N° 241

ont obtenu 25 points :

DE RIDDER Cl. et Mich. 14 et 12 ans - Nivelles / LAURENT Jos. Vinc et Nad. 14 - 12 et 9 ans - Spy / NAHON J.-Y. et M. 13 et 9 ans - Bressoux / ROME Sylv. 12 ans, Mich. ? ans et Hélène ? ans - Waremme / VLEKKEN Mich. 14 ans - St.-Truiden Gelmen / WAR-NOTTE S. 9 ans - Berloz - Rosoux.

ont obtenu 24 points :

DE FOOR Mich. 10 ans - Fontaine l'Évêque / GIOT J. 9 1/2 ans - Namur / TUMERELLE Sandra 10 ans - Bousou.

ont obtenu 23 points :

COSEMANS An 12 ans - Diepenbeek / LAENEN L. et S. 13 et 9 ans - Hamois / SCHUMACHER A. 9 1/2 ans F. 12 1/2 ans - Eupen.

ont obtenu 22 points :

MARCHAL Nat. 10 ans - Tongrinne / MARTIN V. et A. 8 et 7 ans - Vottem.

ont obtenu 21 points :

ALTRUY Syl. 14 ans - Ransart / CASTERMANS S. 12 ans - Bilzen.

a obtenu 20 points :

PENNANT Steph. 12 ans - Vieux-Genappe.

a obtenu 17 points :

JESPERS K. 10 ans - Oud-Turnhout.

SOLUTIONS DES JEUX N° 242

JEU N° 1

- A isocèle
- B équilateral
- C rectangle
- D obtusangle

JEU N° 2

$$4 \times 5 = 9$$

$$9 \times 9 = 81 + 1 = 82$$

$$82 \times 2 = 164 \times 5 = 820$$

OU

$$5 \times 5 = 25$$

$$9 \times 4 = 13$$

$$13 + 2 = 15$$

$$15 \times 25 = 375$$

$$375 + 1 = 376$$

JEU N° 3

POULPE	M	AMULETTE	F
PAGNE	M	MANDIBULE	F
AUTOSTRADE	F	PETALE	M
ALAMBIC	M	ARPEGE	M
OPALE	F	NACRE	F
ABIME	M	VISCERE	M
EBENE	F	ABSINTHE	F
RAIL	M	ANCRE	F
AZALEE	F	CRABE	M

JEU N° 4

PRUNE - BRUTE
PORTO - SERIN
QUEUE - SIEGE
MISER - RASER

JEU N° 5

PARTICULIER

JEU N° 6

VICINALES

RÉSULTATS DES JEUX N° 242

Ont obtenu 33 points :

ALTRUY S. 14 ans - Ransart / COSEMANS A. 12 ans - Diepenbeek / DE FOOR M. 10 ans - Fontaine l'Évêque / DE RIDDER Cl. et M. 14 et 12 ans - Nivelles / MARCHAL Nat. 10 ans - Tongrinne / NAHON J.-Y. et M. 13 et 9 ans - Bressoux / ROME Syl. 12 ans - Waremme / SCHUMACHER F. et A. 12 1/2 et 9 1/2 ans - Eupen / WARMOTTE S. 9 ans - Berloz - Rosoux / GIOT J. 9 ans 1/2 - Namur.

A obtenu 32 points :

CASTERMANS So. 12 ans - Spouwen - Bilzen / LAENEN L. et S. 13 et 9 ans - Hamois.

Ont obtenu 31 points :

DIVERS M. ? ans adresse ? / MORTELETTE Ed. 14 ans - Monts-Marchienne / VLEKKEN M. 14 ans - St-Trond.

A obtenu 27 points :

VANWEGE K. 14 ans - Steenokkerzeel.

A obtenu 25 points :

JESPERS K. 10 ans - Oud-Turnhout.

JEUX N° 243

JEU N° 1

Voici une liste de bateaux. Un «intrus» s'y est glissé. Trouvez-le et dites ce qu'il est ?

BOUTRE / VAURIEN / THONIER / COUTRE / BARGE / REMORQUEUR / PIROGUE / GONDOLE / DRAKKAR / GALIOTE / YAWL / GOELETTE

(1 point)

JEU N° 2

Avec les chiffres suivants, soit en multipliant, divisant, additionnant, soustrayant, arriver à 420. Le compte est bon !

1 2 3 3 10 2

4 2 0

FAMILIALE

JEU N° 3

Donner le féminin des mots suivants :

BÉLIER / CERF / POULAIN / NEVEU / DIEU / FILS / MARI / ORIELE / SINGE / MATOU / MOINE / PARRAIN

(12 points)

JEU N° 4

Trouvez la route !

En avançant d'une case à l'autre pourrez-vous sortir à la case fléchée en totalisant 167 ?

Attention : 1) uniquement en additionnant les nombres mis dans les cases où vous passez. 2) ne jamais reculer ni remonter.

Ex.:

22	7			
	11	9	30	15
		1	5	8
		2		
		8	6	19

143

7	19	3	14	3	1
18	3	8	5	11	13
19	5	10	4	7	6
5	18	9	31	6	31
11	4	11	3	14	4
3	13	7	1	2	1

167

(4 points)

JEU N° 6

UN CHIFFRE POUR CHAQUE LETTRE

Dans cette grille, les chiffres remplacent les lettres. Le chiffre est toujours la même lettre pour cette grille. Si vous vous aidez des lettres déjà mises, vous pourrez deviner des mots qui vous apporteront d'autres lettres et reconstituer ainsi la grille complète. Les flèches montrent le sens de lecture des mots. Pour vous rappeler les numéros inscrivez les lettres nouvelles dans la petite grille en-dessous.

*

Envoyez vite vos réponses pour le 25 sept. au plus tard à «Nos Vicinaux», 14 rue de la Science, 1040 Bruxelles. Notez bien vos nom - prénoms - âge - adresse - localité et la fonction de votre papa, ou de votre maman, à la S.N.C.V.

JEU N° 5

Mettez les mots suivants dans l'ordre qui permet chaque fois d'obtenir que la dernière lettre d'un mot est la première du mot suivant.

Ex. : USEESOUTEGOUT etc.

(3 points)

ROBOT
RICIN
NOCIF
NAVET
TAXER
ACHAT

FIXER
SAUGE
TAPIS
NOUBA
ENGIN
TARIN

/	1	23	7	19	2	12	/	18	15	23	14	4	/
19	/	3	2	7	5	/	5	/	14	23	15	/	19
2	21	/	/	/	/	17	3	21	/	/	/	15	2
15	9	23	14	10	/	9	9	23	15	23	5	23	8
1	5	12	23	2	1	17	4	15	4	12	9	9	3
4	5	22	3	15	2	4	/	4	16	18	15	4	4
/	2	7	4	23	3	/	/	12	7	21	23	/	/
8	18	9	9	10	4	/	/	22	9	2	12	3	14
15	23	3	12	4	/	/	/	12	9	21	2	23	
7	19	3	4	/	8	21	2	12	/	1	23	8	15
9	5	4	/	15	2	7	22	4	8	/	/	8	14
8	4	/	3	23	19	5	15	2	9	4	/	4	8
4	/	4	1	8	7	15	22	4	2	12	/	/	4
/	18	23	15	5	4	/	2	8	23	15	9	4	/

S	O	L	E	P									
14	15	16	17	18	19	20	21	22	23	24	25	26	

SOMMAIRE N° 243 - JUILLET-AOÛT 1986

	Page
Nouvelles d'ici et d'ailleurs.....	2
Attention à la rentrée des classes	2
Livres et revues	2
Le concours de sécurité	3
Un agent retraité fête ses septante ans de mariage.....	3
M. Neyens, Inspecteur principal, est admis à la retraite	4
Képis en tout genre	4
L'organisation et le déroulement d'une assemblée générale à la S.N.C.V.	5
L'exercice 1985 à la S.N.C.V.....	6
Personalía	8
Actes de probité	9
Grâce à nos autobus régionaux, découvrons les charmes du Brabant (2).....	10
Quelques retraites bien méritées	12
Remise de distinctions honorifiques aux groupes de Liège et de Namur-Luxembourg	13
Réunion des agents pensionnés de l'Administration centrale	13
Chez le notaire	13
Page familiale.....	14

Notre couverture :

Fragment du 2^e prix en diapositives du concours photo :
«Croisement de trams», par M. Luc Koenot

Périodique bimestriel du personnel de la S.N.C.V.
Rédaction : rue de la Science 14 - 1040 Bruxelles.
Téléphone : (02) 230.03.30 - Ext.: 335 - C.C.P. 000-0003227-26.
Editeur responsable : R. Keygnaert, rue de la Science 14
1040 Bruxelles



Impr. Grafisch Bedrijf Schoonbaert - Bruges 2.
Membre de l'association belge de
la presse d'entreprise - A.S.B.L.

